

TAUX APPLICABLES POUR LES CONTRIBUTIONS UNITAIRES

FONDS NATIONAUX AESI-Lg 2023

Programme d'échanges des futurs enseignants en langues germaniques

Contribution à l'organisation du projet

Dépenses directement liées à la mise en œuvre des activités de mobilité (OS).

- De 0 à 5 étudiants (IN ou OUT) : forfait de 250 €/Haute Ecole
- Au-delà de 5 étudiants (IN ou OUT) : forfait de 500 €/Haute Ecole

Mobilité des étudiants

- ❖ **Soutien individuel pour la mobilité physique (Contribution aux frais de séjour)**

➤ AESI Mobilités intercommunautaires

Les mobilités intercommunautaires AESI concernent des mobilités qui ont lieu dans la Communauté flamande et/ou germanophone de courte durée (5 à 30 jours), de moyenne durée (31 à 59 jours) ou de longue durée (60 jours et +).

Seuls les étudiants de deuxième et de troisième bachelier-agrégé, de l'enseignement secondaire inférieur, de la sous-section langues germaniques sont concernés par le programme AESI.

Le taux appliqué est de 75€/semaine¹ et s'adapte à la durée du séjour.

Dans le cadre de la mobilité intercommunautaires AESI, les **étudiants avec moins d'opportunités** reçoivent un soutien additionnel de **25€/semaine**.

En cas de **logement** sur place, une allocation de **25€/semaine** est octroyée.

Taux mobilité des étudiants –AESI 2023

| Taux | Etudiants | Etudiants ayant moins d'opportunité |
|---|--|---|
| Taux mobilités intercommunautaires Belgica - AESI | 75€/semaine + 25€/semaine en cas de logement sur place | 100€/semaine + 25€/semaine en cas de logement sur place |

¹ Une semaine correspond à 7 jours.



FAMES
Fonds d'aide à la mobilité
dans l'enseignement supérieur

Fond nationaux AESI-Lg - Taux applicables – Convention de subvention 2023

Mobilité du personnel

❖ Soutien individuel pour la mobilité physique (Contribution aux frais de séjour)

Si pertinent pour le projet de l'établissement et/ou dans une démarche d'amélioration de la qualité des mobilités d'étudiants, un membre du personnel peut également participer à une activité de mobilité AESI.

La mobilité du personnel doit être financée par le montant reçu pour la contribution à l'organisation du projet (OS). Sa durée doit être de minimum 1 jour et maximum 5 jours.

Le montant du soutien individuel servant à couvrir les coûts directement liés au séjour est calculé en fonction de la durée de celui-ci.

Taux mobilité du personnel AESI 2023

| Destination | Personnel de la FWB | Personnel invité à enseigner |
|--------------------------------------|----------------------------|-------------------------------------|
| Fédération Wallonie-Bruxelles | Non applicable | 80€/jour |
| Communautés flamande et germanophone | 80€/jour | Non applicable |



Schéma récapitulatif Fonds nationaux Erasmus Belgica et AESI-Lg 2023

